

Lanceurs d'alerte

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Lanceurs d'alerte : innovation juridique ou symptôme social ? / [sous la direction scientifique de Marie-Christine Sordino,...] ; [avec la collaboration de Dominique Taurisson-Mouret] ; [préface Didier Thomas]

Autre(s) responsabilité(s) : Sordino, Marie-Christine (1965-....) (Directeur de publication)
Taurisson-Mouret, Dominique (1960-....) (Collaborateur)
Thomas, Didier (1948-....) juriste (Préfacier)
Dynamiques du droit Montpellier - Organisateur de réunion

Publication : Montpellier : Presses de la Faculté de droit et de science politique de Montpellier, DL 2016

Description matérielle : 1 vol. (185 p.) : couv. ill. en coul. ; 24 cm

ISBN : 979-10-91076-29-6

EAN : 9791091076296

Classification décimale Dewey : 174

Note(s) : Communications issues du colloque des 23 et 24 juin 2016 à la Faculté de droit et de science politique de l'Université de Montpellier, organisé par l'UMR 5815 Dynamiques du droit

Note sur le titre et les responsabilités : Titre et mentions de responsabilité figurant sur la couverture

Note sur les bibliographies et les index : Notes bibliogr.

Résumé ou extrait : La 4e de couv. indique : "« Snowden », « Assange »... tel est le nom d'individus qui se sont trouvés à un moment de leur histoire au coeur d'une problématique qui concerne la société elle-même dans son entier, au-delà de leur propre personne. Communément dénommés lanceurs d'alerte ou whistleblower, ils ont en commun le fait d'avoir porté à la connaissance du public des informations qu'ils avaient acquises dans le cadre de leur profession ou de leurs fonctions, en se prévalant de règles éthiques. En ce sens, ils sont à l'intérieur d'un système et sont ainsi dénommés insiders. Mais, ils vont, par ricochet, affaiblir le système lui-même, en raison du contenu et de la portée de leurs révélations. Aussi, le regard porté sur ceux-ci ne peut-il être neutre. Comment le groupe social auquel ils appartiennent les regarde-t-il et les traite-il ? Sont-ce des héros ou de vulgaires « dénonciateurs » ? Par voie de conséquence, comment le droit peut-il intervenir ? Convient-il de les protéger au moyen de la création d'un statut de droit

commun, décliné par la suite en fonction de catégories particulières ? Faut-il se contenter d'un statut éclaté, en fonction de législations nécessairement parcellaires ? Et, au-delà, le lanceur d'alerte doit-il vraiment être protégé dans tous les cas ? Le but de cette recherche est de confronter les dispositions de droit positif, à l'histoire, ainsi qu'à des données sociologiques et philosophiques sur la position de la société face au lanceur d'alerte. L'optique résolument choisie repose sur des réflexions de nature avant tout juridiques, en parallèle à la mesure des impacts sociétaux et environnementaux du phénomène par la conduite d'observations empiriques, qui apportent un éclairage absolument indispensable sur cette thématique. Dans cette perspective, sont éclairantes les interventions d'universitaires, mais également les témoignages d'acteurs de terrain lanceurs d'alerte, ainsi que la vision de l'élaboration de la loi face à ce phénomène, apportée par une représentante du législateur"

Sujet - Nom commun : Alerte professionnelle -- Droit

Alerte professionnelle -- Aspect social

Éthique des affaires -- Droit

Intérêt général -- Droit

Déontologie du fonctionnaire

Éthique de l'environnement

Santé publique -- Droit

Divulgence d'informations -- Droit

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Actes de congrès